

Délibérations du Conseil communal de la Commune de Mertzig

Séance du 11 septembre 2026

Date de l'annonce publique : 04 septembre 2026

Date de convocation des conseillers : 04 septembre 2026

Présents Mike Poiré / Bourgmestre, Stefano D'Agostino, Lex Schwind / Échevins
Myriam Hansen, Marcel Barros, Lena Gomes, Carine Piette, Claude Fischer /
Conseillers
Aender Schroeder / Secrétaire communal

Excusé(e)(s) //

Point de l'ordre du jour : 05b // Modification ponctuelle du Plan
d'Aménagement Général – partie écrite

Le Conseil communal,

Vu le plan d'aménagement général de la Commune de Mertzig tel qu'il est actuellement en vigueur ;

Vu la modification ponctuelle du projet d'aménagement général de la Commune de Mertzig élaborée à l'initiative du Collège des Bourgmestre et Échevins et présenté le 07 août 2026 par le bureau d'études « CO3 » de Luxembourg comprenant juste la partie écrite, l'étude préparatoire ainsi que le rapport et les fiches de présentation s'y rapportant ;

Vu l'avis du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité du 26 août 2026 (n/réf : D3-26-0116/2.3) et concernant l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement en application de l'article 2.3 de la loi modifiée du 22 mai 2008 ;

Vu les circulaires ministérielles concernant la refonte du PAG ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Vu la loi modifiée du 22 octobre 2008 promouvant l'habitat et créant un pacte logement avec les communes ;

Vu la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;

Vu les différents règlements grand-ducaux du 8 mars 2017 précisant l'élaboration et le contenu du plan d'aménagement général ;

Vu la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire ;

Vu la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide unanimement

- de donner son accord relatif à l'engagement de la procédure de modification ponctuelle du projet d'aménagement général de la Commune de Mertzig, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,
- de procéder aux consultations et publications prévues aux articles 11 et 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et à l'article 7 de loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Le Conseil communal,
Pour extrait conforme,

Mertzig, le 16 septembre 2026

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire



The block contains two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for the Mayor (Bourgmestre) and the signature on the right is for the Secretary (Secrétaire). Below the Mayor's signature is the official circular seal of the Commune of Mertzig. The seal features a coat of arms with a castle and the text 'Administration Communale' and 'MERTZIG'.